

Séminaire formation des bénévoles AIACE France

Nantes Avril 2023



AIACE France

Fondée en 1972 (association en 1982) avec 300 adhérents..

En 2023

- 1500 adhérents sur 3000 retraité(e)s des Institutions Européennes en France.

Organisation de l'AIACE France



Assemblée générale

Tous les ans au mois de Mars/Avril

Comité

Election des membres du comité (11) tous les 3 ans

Bureau

- Président et vice Présidente
- Secrétaire Général et SG adjoint
- Trésorière et trésorier adjoint

Secrétariat général

Réseau de délégué(e)s régionaux et bénévoles

- Responsable de la coordination des bénévoles
- Responsables de domaines spécifiques (dépendance, publications, MEF, site web...)

Missions de AIACE France

- Solidarité entre les anciens des Institutions Européennes
- Rompre l'isolement
- Apporter une aide technique pour l'utilisation du RCAM
- Répondre aux cas d'urgences et établir des moyens de communication avec et entre les adhérents

Secrétariat Général

- Coordination du secrétariat

Activités « sociales » Permanence, demandes des adhérents, interface avec les délégué(e)s, suivi des demandes, interventions urgentes...

Activités « associatives » Organisation des réunions, des AG, suivi administratif, aide à la trésorerie, fichier des adhérents, cartes d'adhérents, liquidation des notes de frais, édition du rapport d'activité, suivi de l'édition de INFO...

Secrétariat Général (2)

- Mise en œuvre de la Logistique Informatique (Help desk!), communication, relation avec le web master, administration de l'association...
- Rédaction des CR (Comité, et réunions spécifiques...), coordination de la préparation des documents légaux, participation au CA de AIACE Int, à certains groupes de travail...

RGDP

Règlement Général sur la Protection des Données

- Le RGPD et AIACE France

- * Contexte
- * La charte
- * Rappels sur tous les documents officiels et courrier de l'association
- * Obligations pour les bénévoles
- * Sécurité informatique
- * Protection des bénévoles



Les Finances publiques recrutent

Fiscalité

Nos conseils sont uniquement liés à notre statut et n'engagent pas notre responsabilité.

- Les 4 arrêts de la cour de justice qu'il faut connaître...
 - * Arrêt Bourges Maunoury (5/07/2012). Non obligation déclarative du montant des pensions.
 - * Arrêt De Ruyter (26/02/2015). Financement Sécu France et PSF
 - * Arrêt Czerwinski (30/05/2018). Reconnaissance Sécu des EM
 - *Arrêt De Dreyer (14/03/2019). RCAM équivalent aux Sécu(s) des EM

1^{er} Janvier 2019

- Arrêté Ministériel Français (29/07/2019) Dispense de PSF à partir du 1^{er} Janvier 2019

Fiscalité

- Pensions exonérées en France
- * Déclaration de revenus obligatoire pour 99% des pensionné(e)s.
- * Mode de Calcul des impôts sur revenus non exonérés
- * Notion de revenus globaux pour les prestations sociales

Fiscalité

- Non assujetti à la sécurité sociale Française
Conséquences des arrêts de la CJUE

- * Exonération des prélèvements sociaux (Sur les revenus du patrimoine), mais taxe de solidarité
- * Exonération de tous les prélèvements sociaux (Sur les pensions non exonérées!), mais pas sur les revenus salariaux.

Fiscalité

Communications aux adhérents

- Diffusion des nouvelles informations fiscales
- Note annuelle pour remplir la déclaration des revenus
- Coordination avec les autres associations (AFCE, SFPE...)